



SAINT ALBAN
UNE HARMONIE À EXPLORER

www.st-alban.qc.ca

L'ALBANOIS SEPTEMBRE 2018

MOT DE VOTRE MAIRE

Bonjour à tous,

À la fin du mois d'août, nous avons installé des lumières décoratives sur le pont de la rivière Sainte-Anne. Si vous ne les avez pas remarqués, je vous invite à y porter une attention, car le résultat est vraiment intéressant ! Un merci spécial à tous ceux qui ont participé à ce projet !

Je tiens aussi à souligner l'excellent travail de toute l'équipe derrière les activités du Parc Naturel régional de Portneuf. Je ne cesse de recevoir des commentaires positifs sur le personnel et la qualité des infrastructures ! De plus, les derniers événements qui y ont eu lieu furent de franc succès !

Sur une note moins positive, nous avons reçu quelques commentaires à l'effet que certains d'entre vous laissez vos chiens sans surveillance, sans les attacher ou les mettre dans un enclos. Je tiens donc à vous rappeler qu'un règlement municipal impose qu'un chien soit retenu à l'aide d'un dispositif lorsqu'il est sans surveillance ou à l'extérieur des limites du terrain de son gardien. Toujours au sujet des chiens, nous demandons aussi à ceux qui promènent leur chien de ramasser les excréments de leur animal.

Bon mois de septembre !

Deny Lépine, maire



PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :
LE MARDI 9 OCTOBRE 2018 À 19:30 heures AU CCFM.

SÉANCE DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

Défi Espagnol – École secondaire St-Marc

Le conseil municipal accorde une aide financière de 50 \$ pour le Défi espagnol 2018 de l'École secondaire St-Marc.

Adoption du deuxième projet de règlement URB-05.05 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05, afin de créer une zone forestière Fo-6 à même une partie de la zone forestière Fo-5.

Le deuxième projet de règlement URB-05.05 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05, afin de créer une zone forestière Fo-6 à même une partie de la zone forestière Fo-5 est adopté tel que déposé.

Adoption du règlement 254 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alban

Le règlement 254 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alban est adopté tel que déposé.

Règlement 255 sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné, par Mme Julie Quintin, conseillère municipale, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement 255 sur la gestion contractuelle sera adopté et le projet de règlement est adopté tel que déposé.

Règlement 256 permettant la circulation des VTT sur certains chemins municipaux.

Avis de motion est donné, par M. Christian Caron, conseiller municipal, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement 256 permettant la circulation des VTT sur certains chemins municipaux sera adopté. et le projet de règlement est adopté tel que déposé.

Présentation d'une demande à la CPTAQ pour l'installation d'une borne fontaine sèche dans le rang de la Rivière-Noire

La municipalité de Saint-Alban présentera une demande à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation d'installer une borne fontaine sèche dans le rang de la Rivière Noire.



Cercle de Fermières de Saint-Alban

La prochaine réunion du Cercle de Fermières de Saint-Alban aura lieu mercredi le 10 octobre 2018 à 17h30 au Centre communautaire Fernand Marcotte. Pour souligner la fête de l'Halloween, souper buffet. Apportez votre vin. S.v.p. vous inscrire avant le 3 octobre 2018 auprès de Mme Marie-Paule Falardeau au 418-268-3172.



Le Centre de transfert de St-Alban

(ancien Dépôt de matériaux secs)
situé au 180, route 354 Est à Saint-Alban

Heures d'ouverture pour la saison :
Du 15 avril 2018 au 15 novembre 2018

Lundi : 8 h à 16 h 45
Vendredi : 8 h à 16 h 45
Samedi : 8 h à 16 h 45

Les pneus de 48" et moins sont acceptés au Centre



Service des Incendies de St-Alban *Septembre 2018*

Dimanche dernier, le 16 septembre, se tenait à Cap-Santé, le défi sportif de Portneuf pour la dystrophie musculaire. Cette journée est l'occasion pour nous de remettre vos dons amassés tout au long de l'année par différentes activités.

Cette année, la brigade de St-Alban, la brigade de St-Casimir et la brigade de St-Marc se sont unis pour les collectes et pour la remise du montant final. Par différentes activités comme le lave-auto pour St-Alban, le service de bar à la fête des voisins de St-Marc et du barrage routier de St-Casimir, nous avons eu le plaisir de remettre à Dystrophie Musculaire Canada un montant de 8500\$.

À tous ceux qui nous appuient d'année en année, 8500 fois merci!!!

Sur la photo;
-Patrick Augers directeur SSI St-Casimir
-Dany Chrétien pompier SSI St-Marc
-Marie Claude Houde pompier SSI St-Alban

Marie-Claude Houde
Service des Incendies de St-Alban



VOYAGE AU CASINO DE CHARLEVOIX

Vendredi le 19 octobre 2018 un voyage au casino de Charlevoix est organisé.

Le départ est à 12:00 heures à l'église de Saint-Alban, un arrêt se fera à l'église de Saint-Marc à 12:10 heures. Nous serons de retour vers en fin de soirée.

Le coût est de 40\$ par personne.

Pour réservation : Lucille 418-268-3650

Bien vieillir chez soi Travailleur de milieu auprès des aînés

Le rôle du travailleur de milieu est d'effectuer des tournées dans les lieux publics fréquentés par les aînés et réaliser au besoin des visites à domicile chez ceux qui le souhaitent. Après avoir établi un lien de confiance avec les aînés, nos intervenants pourront les informer sur les différents services offerts, identifier les ressources pouvant répondre à leurs besoins, référer et les accompagner vers ces ressources. Ils adopteront une approche préventive afin de cerner et prévenir les problèmes d'isolement, les abus, la violence ou la négligence envers les aînés. Enfin, ils aideront les aînés à prendre confiance en leur capacité et les encourageront à participer à la vie sociale de leur communauté. Prenez note que ce service est gratuit.

Pour référer une personne ou pour de plus amples informations, veuillez contacter madame Vanessa Richer au 418 284-2693 ou monsieur Vincent Hardy au 418 609-0974.



Famille
Québec 



AUTOCUEILLETTE
Courge et citrouille
BIOLOGIQUE

6-7-8 Oct
13-14 Oct
20-21 Oct

**Mini ferme
et
Labyrinthe
de maïs**

ST-ALBAN
210, rang de la rivière blanche
FERMEREINDESPRES.COM



Des nouvelles de l'école du Goéland

Septembre! C'est déjà le retour en classe. C'est le moment de nous arrêter pour vous donner quelques nouvelles...

Clientèle scolaire

En 2018-2019, c'est un total de 78 élèves qui ont fait leur entrée au sein d'une équipe motivée et pleine de projets!

Niveau	Titulaire	Nombre d'élèves
Passe-Partout (4ans)	Jessica Sauvageau-Garneau	7
Maternelle (5 ans)	Isabelle Paquin	11
1 ^{ère} -2 ^e	Mélanie Paquet	21
3 ^e -4 ^e -5 ^e	Julie Vézina	18
5 ^e -6 ^e	Stéphanie Genest	21

Allègements des enseignants + soutien : Mariane Genest

Éducation physique : Guillaume Lavallée-Guay

Musique : Anne Desbiens

Anglais : Benoit Plamondon

Service de garde : Jessica Sauvageau-Garneau et Nathalie Germain

Éducatrice spécialisée : Valérie Perreault

Orthopédagogue : Lysanne Marcotte

Concierge : Maryse Lefebvre

Secrétaire : Myriam Paquet

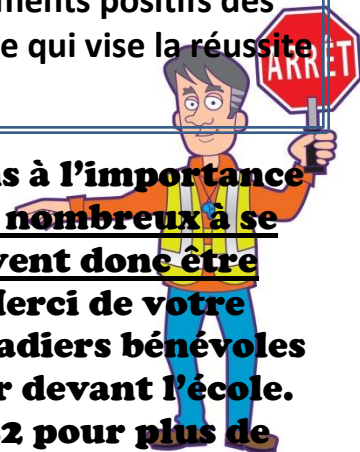
Directrice : Ninon Brière

Directrice adjointe : Marie-Pierre Plamondon

Soutien au comportement positif (SCP)

Le personnel de l'école du Goéland est heureux d'implanter le programme de soutien au comportement positif qui vise à renforcer les bons comportements en lien avec des valeurs importantes; respect, responsabilité et sens de l'effort. Les comportements positifs des enfants sont soulignés de diverses façons dans le cadre de ce programme qui vise la réussite individuelle et de groupe des élèves.

Nous profitons de la rentrée afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de redoubler de prudence sur les routes. Les enfants sont nombreux à se déplacer en marchant ou en vélo, les automobilistes doivent donc être courtois et adopter une conduite des plus préventive. Merci de votre collaboration. De plus, nous sommes à la recherche de brigadiers bénévoles afin d'assurer la sécurité des enfants qui doivent traverser devant l'école. Vous pouvez joindre Mme Myriam Paquet au 418 268-3332 pour plus de détails.



Ateliers de journal créatif offert par le centre femmes de Portneuf

11- 18 -25 septembre de 13h30 à 15h30 à Pont Rouge

13-20-27 septembre de 19h00 à 21h00 à St Raymond

Ateliers basés sur l'art-thérapie avec des techniques d'écriture créative, de dessin intuitif, différentes sortes de collages et plus encore...

Vous voulez :

- Améliorer votre confiance en vous
- Retrouver une meilleure estime de vous
- Changer des choses dans votre vie
- Être plus heureuse
- Diminuer votre stress
- Trouver des solutions à vos problèmes
- Rencontrer d'autres femmes ayant vécu de la violence pour échanger et partager

Alors ces ateliers sont pour vous!

13 rencontres

- **les mardis** de 13h30 à 15h30, à partir du 11 septembre à **Pont Rouge**
- **les jeudis** de 19h00 à 21h00 à partir du 13 septembre au centre **multifonctionnel de St Raymond**, situé au 160 place de l'église.

Ces ateliers sont gratuits, tout le matériel créatif est fourni ainsi que votre journal créatif qui vous servira tout au long des différents ateliers. Inscrivez-vous par courriel : centrefemmesportneuf@gmail.com

Ou par téléphone à Dominique Podvin: 418 329 4371 ou 418 462 0992

Cours de mise en forme pour les 50 ans et plus

Une fois par semaine, Monsieur Laurent Trottier viendra faire une séance de conditionnement physique pour les personnes de 50 ans et plus. Les exercices qu'il offre sont adaptés à ce type de clientèle, ce qui en fait une séance sécuritaire et intéressante.

L'activité s'adresse aux personnes de 50 ans et plus.

Coût : 100\$/personne

Horaire : 9:30 à 11 heures

Quand : Les mercredis du 26 septembre 2018 au 5 décembre 2018.
(pas de cours mercredi 31 oct. 2018)

Endroit : Centre Communautaire Fernand Marcotte

Nombre de participants : maximum 15

S'inscrire avant le 21 septembre 2018

Pour informations ou inscriptions :

418-268-8026 (bureau municipal)

Responsable de l'activité : Laurent Trottier

Numéro de téléphone : 418-268-3006



Découverte bien-être au féminin

Ateliers-Conférences novateurs pour la santé des femmes réunissant trois professionnelles passionnées de la santé et de l'activité physique.



Patricia Tessier : Ostéopathe ;
interaction des
fascias.

Céline Mercier : Physiothérapeute
avec approche pour
le plancher pelvien.

Josée Laperrière: Professeur de
Pilates et Yoga.

Venez acquérir des connaissances et des moyens pratiques pour améliorer votre santé au féminin.

Documentations remises/Pause santé : **60 \$ 1/2 journée.**

Samedi le **15 septembre** 9h à 12h30, salle communautaire,
St-Marc-des-Carières.

Samedi le **27 octobre** 9h à 12h30, salle Fernand Marcotte,
St-Alban.

RÉSERVEZ: 418-399-9220

Biblio-Chut! Votre bibliothèque!

	Bibliothèque Biblio-Chut de Saint-Alban
Municipalité de Saint-Alban st-alban.qc.ca	Réseau biblio CNCA mabibliothèque.ca/cnca
Centre communautaire Fernand Marcotte 179, rue Principale Saint-Alban 418.268.3557	



	Lundi : 14h00 à 16h00 Mardi : 18h30 à 20h00 Mercredi : 10h00 à 12h45 Jeudi : 18h30 à 20h00
---	--

	Nous vous rappelons que les cartes MUSÉO, en circulation d'octobre à mai, permettent à deux adultes et à deux enfants d'accéder gratuitement aux musées suivants : ☐ Musée de la Civilisation ☐ Musée de l'Amérique française ☐ Musée de la Place-Royale ☐ Musée maritime de Québec ☐ Musée Marius-Barbeau ☐ Musée minéralogique et minier de Thetford Mines ☐ Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul
--	---

Exposition à la bibliothèque

24 septembre au 29 octobre

Poterie

Marie-Claude Girard, céramiste, de St-Alban

Marie-Claude Girard fait de la poterie depuis plus de 10 ans.

Elle vous fera découvrir ses créations.

Vous en apprendrez beaucoup sur son art.

Vous cherchez des cadeaux originaux pour Noël?

Vous connaîtrez ses coordonnées pour vous en procurer.

Bienvenue à tous!



ÂGE D'OR (LA GAÏETÉ)

BINGO à St-Alban

Samedi le 13 octobre 2018

Inscription 13:15 heures Début : 13:30 heures

au Centre Communautaire Fernand Marcotte

Prix d'entrée : 2 cartes pour 5\$ et 1\$ par carte supplémentaire.

Bienvenue à tous.

Pour renseignement : Claire 418-268-8105 ou Marcelle 418-268-3870

AVIS IMPORTANT

LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS POUR LA COLLECTE DES HERBES ET FEUILLES!



Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

Seuls les contenants suivants sont acceptés pour la collecte des feuilles :

- Bacs bruns
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades, ou autres marques)

IMPORTANT :

Toutes les feuilles disposées dans des sacs de plastique et déposées en bordure de rue ne seront pas ramassées.

Notez que les feuilles recueillies dans des sacs de plastique peuvent être apportées aux écocentres suivants :

Neuville, Saint-Raymond, Saint-Alban, Saint-Ubalde, Rivière-à-Pierre et le microécocentre de Deschambault-Grondines.

Une fois sur place, vous devrez cependant vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.

Merci de votre collaboration.



Visitez
laregieverte.ca

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf



Consigne pour votre visite à un écocentre

Trier les matières à l'avance

- ✓ Facilite le déchargement dans les bons compartiments
- ✓ Améliore la circulation
- ✓ Diminue le temps sur les lieux

Profitez davantage
de votre journée!



Visitez

laregionverte.ca

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro URB-05.05 adopté le 10 septembre 2018 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05.

1. Objet du projet de règlement

Lors de son assemblée régulière tenue le 10 septembre 2018, le conseil a adopté le second projet de règlement numéro ÉURB-05.05 intitulé "règlement modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de créer une zone forestière F0-6 à même une partie de la zone forestière F0-5". Ce second projet de règlement contient une disposition visant à :

- ♦ *Créer une nouvelle zone Fo-6 où les activités d'extraction seront permises*

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées (de la zone visée et des zones contiguës à celle-ci) afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

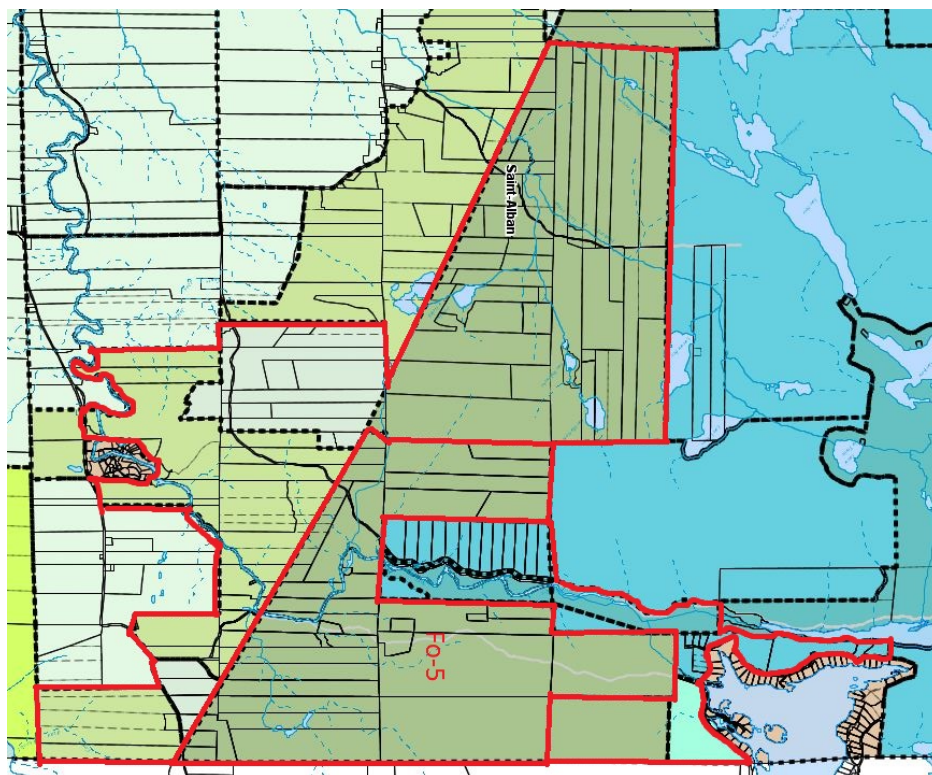
3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide toute demande doit :

- ♦ indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- ♦ être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 28 septembre 2018;
- ♦ être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre-elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Illustration des zones concernées par ce règlement

La zone Fo-5 visée par la modification au règlement de zonage est illustrée sur le croquis ci-après. L'illustration détaillée de cette zone, ainsi que des zones contiguës à celle-ci, peut être consultée au bureau de la municipalité.



5. **Personnes intéressées**

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (*prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums*) dans les municipalités et qui, le 10 septembre 2018, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- ♦ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- ♦ être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 10 septembre 2018, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

6. **Absence de demandes**

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. **Consultation du projet**

Le second projet peut être consulté aux heures régulières de bureau de votre municipalité, situé au 241 rue Principale à Saint-Alban, Québec, G0A 3B0

DONNÉ À SAINT-ALBAN CE 18 SEPTEMBRE 2018.

Vincent Lévesque Dostie, Secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE DEUX RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 septembre 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Alban a adopté le règlement suivant:
 - **Le règlement 254 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alban.**
2. Lors d'une séance tenue le 13 septembre 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Alban a adopté le règlement suivant:
 - **Le règlement 255 sur la gestion contractuelle.**
3. Lesdits règlements entrent en vigueur, conformément à la loi.
4. Les règlements peuvent être consultés au bureau de votre municipalité situé au 241, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00.

DONNÉ À SAINT-ALBAN, CE 18 SEPTEMBRE 2018.

Vincent Lévesque Dostie, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié dans le journal "*L'Albanois*" et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 18 septembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Vincent Lévesque Dostie, directeur général

NOUVEAUTÉ CHEZ

Alimentation Du Sablon



Sushis frais tous les mercredis!!
Commandez votre plateau de sushis
familial avant le lundi pour la fin de semaine!

Venez savourer nos nouveaux produits !



AIDE-MÉMOIRE

Deny Lépine, maire	418-326-1410
Bureau municipal	418-268-8026
Télécopieur	418-268-5073
C.C.F.M. & Bibliothèque	418-268-3557
Centre des Loisirs	418-268-5913
Jean-Philippe Rochon	418-283-2660
Anick Dion (Responsables des Loisirs)	loisirs@st-alban.qc.ca
École Du Goéland	418-268-3332
Les Portes de l'enfer	418-268-6681
Maison du Gardien	418-268-6681
Parc Régional	418-268-6681
M.R.C. de Portneuf	418-285-3744
Taxes scolaires	418-285-2600
Chambre commerces	418-268-5447
Site d'enfouissement	1 866-760-2714

Urgences Renseignements

Pompiers	9-1-1
Police	9-1-1
Ambulance	9-1-1
Centre Anti-Poison	1 800 463-5060

PRÉVENTION SUICIDE
1 866 APPELLE OU
1 866 277-3553

Heures d'ouverture du bureau municipal:
Du lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Le vendredi: 8 h 30 à 12 h



TERRAINS À VENDRE

Avis public est par la présente donné par le soussigné, que, conformément à la résolution adoptée lors de la séance du conseil tenue le lundi 10 septembre 2018 à 19 h 30, la municipalité de Saint-Alban procédera à la vente par soumission publique de deux (2) terrains, dont la Municipalité est devenue propriétaire (avec plus grande étendue) le 3 septembre 2014.

	Numéro de lot (Cadastre du Québec)	Superficie (mètres carrés)	Prix minimal de la vente
Terrain #11	5 808 184	48 407,4	20 000,00 \$
Terrain #12	5 808 185	44 752,3	23 000,00 \$

Les soumissions doivent être présentées sur la formule de soumission prévu à cet effet, elles seront reçues dans des enveloppes cachetées et devront porter la mention suivante : « **Soumission pour la vente de deux (2) terrains** ». Le dépôt des soumissions devra se faire au bureau municipal, 241, rue Principale, Saint-Alban (Québec) G0A 3B0 **avant 11 h, jeudi le 18 octobre 2018** pour être ouvertes publiquement le même jour, même endroit, immédiatement après l'heure limite et obligatoirement accompagnée d'un dépôt de 1 000 \$ tel que décrit aux documents d'appel d'offres.

Les personnes intéressées à soumissionner doivent obtenir, en communiquant avec le soussigné, une copie des documents d'appel d'offres comportant toutes les informations et documents nécessaires pour présenter une soumission.

Cette vente est faite aux conditions suivantes :

1. Chaque lot est vendu séparément et à des acheteurs différents ;
2. Le prix minimal fixé par la Municipalité est atteint ;
3. La Municipalité ne fournira aucun certificat de localisation ou titre de propriété autre que ceux qui sont déjà en sa possession ;
4. Tous les frais de notaire ou autres frais de publication encourus pour cette vente seront à la charge exclusive du futur acquéreur ;

5. La soumission doit être présentée sur la formule de soumission prévue à cet effet et remplie en bonne et due forme ;

6. La soumission devra être accompagnée d'un dépôt de 1 000 \$ sous forme de chèque certifié à l'ordre de la municipalité de Saint-Alban. Ce dépôt sera confisqué à titre de dommage et intérêts si le soumissionnaire retenu ne conclut pas l'achat et ce, sans préjudice aux dommages et intérêts pouvant être réclamés du soumissionnaire ;

7. Le solde du prix de vente est payable lors de la signature du contrat notarié qui doit être fait au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'acceptation de l'offre par résolution du conseil municipal.

La Municipalité de Saint-Alban ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucuns frais ou obligations envers le ou les soumissionnaires.

Saint-Alban ce 26 septembre 2018.

Vincent Lévesque Dostie, directeur général
Municipalité de Saint-Alban
Téléphone : 418 268-8026
Courriel : dg@st-alban.qc.ca



SAINT ALBAN
UNE HARMONIE À DÉCOUVRIR